



## communiqué de presse

17 juin 2013

La loi votée le 17 avril 2013 et validée par le Conseil constitutionnel est une réelle avancée pour la parité dans les élections communales et intercommunales de 2014.

Grâce à cette loi la parité progressera en 2014 à grands pas : il y aura 16 000 conseillères municipales en plus. Pour encourager les candidatures de femmes *Elles aussi*, réseau pluraliste, a engagé une action phare :

### **2014, en avant les femmes ! *élue locale, une responsabilité, une richesse***

- A l'adresse des femmes tentées d'être candidates, et particulièrement dans les communes de moins de 3 500 habitants (premier engagement, responsabilités dans la commune ou l'intercommunalité, volonté de conduire une liste...)
- De septembre à janvier, des rencontres - forums, dîners-débats ou autres - organisées autour de témoignages de femmes élues, et d'échanges en petits groupes ou plus personnels.
- Pour informer, répondre aux questions ou hésitations, par une parole plurielle, libre et porteuse de vécu, sur la réalité de l'expérience municipale, sur les richesses qu'elle apporte.
- Pour affirmer toute la légitimité des candidatures de femmes et en finir avec les propos habituels mettant en doute leurs compétences, leurs capacités, leur crédibilité.
- Pour initier un réseau pluraliste entre les candidates avec des élues et anciennes élues.
- Et pour se lancer, un outil pour baliser le parcours de la candidate et les premiers mois de l'élue : **Le Guide de la candidate** en fiches synthétiques écrites au vif de l'expérience.